RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE
de
VETRIGNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 15, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Vétrigne, 54 Grande Rue, sous la présidence de M. Alain SALOMON, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers municipaux et affichée le 9 septembre 2026.

Membres présents : 12

Alain SALOMON, Thierry DAGUET, Johanna FROSSARD, Emilie MATHIEU, Alain WEICK, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Florine MERVILLE, Francine SOLGATI, Jean-Christophe PAULIN, Olivier ORCEL, Fabrice FRANZON, Alban DIFFALAH.

Membres excusés : 3

Léna DUPONT a donné pouvoir à Johanna FROSSARD,
Jean Jacques SANDERRES a donné pouvoir à Thierry DAGUET,
Marie-Line SANTONAX a donné pouvoir à Alban DIFFALAH

Secrétaire de séance : Jean Christophe PAULIN

La séance est ouverte à 20h30 et levée à 22h05.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Désignation du ou de la secrétaire de séance

Jean-Christophe PAULIN se propose pour exercer cette fonction en précisant qu'il ferait synthétique et pas 40 pages suggérant à ceux qui souhaitent un détail de se proposer.

Point 2 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 juin 2026

Le Conseil municipal :

Par 12 voix pour, 3 contre (Fabrice FRANZON, Alban DIFFALAH –avec pouvoir de Marie-Line SANTONAX),

approuve le procès-verbal de la séance du 23 juin 2026.

Interventions

Alban DIFFALAH : Lecture d'un document remis en séance à chaque conseiller municipal.

"Nous constatons une nouvelle fois plusieurs omissions et restitutions partielles des débats qui ne nous permettent pas de considérer ce document comme un compte rendu fidèle des échanges intervenus en séance. Je rappelle que la séance est enregistrée.

Parmi nos interventions il manque notamment :

- Concernant l'augmentation du temps de travail de la médiathécaire
- Sur l'évolution des activités de la médiathèque
- Information concernant les horaires de travail des agents.
- La continuité du service publique sera-t-elle assurée sur la période estivale ? Nous proposions de communiquer auprès des habitants de manière anticipée et d'envisager une permanence/astreinte élu portée à la connaissance des habitants.
-Proposition de scinder les délibérations mises en ligne en plusieurs fichiers distincts. C'est une demande formulée par plusieurs habitants.
- Concernant la délibération relative au tarifs municipaux et l'actualisation 2026, il manque l'information des tarifs 2025 ?
- Pourquoi la commission école n'a-t-elle pas été réunie en amont de ce conseil municipal afin d'examiner le projet de convention ?

Nous ne demandons pas que nos positions soient partagées. Nous demandons simplement qu'elles soient fidèlement retranscrites avec l'ensemble des arguments portés.

Jean-Christophe PAULIN : Alors, puisqu'il faut être polémiste, je vais l'être également.
Moi, ce que j'aimerais, c'est que parmi les 15, il y en ait quand même, M. Diffalah a parlé de la visibilité, qu'ils soient un peu plus visibles.
J'ai quand même l'impression qu'il y en a 5 ou 6 qui bossent ardemment et qui justement n'ont pas forcément le temps de répondre aux questions, aussi, j'aimerais qu'il y en ait un peu plus qui s'impliquent entre autres pour répondre aux questions.
Alors je l'admets, on peut dire les Adjoints, ils sont payés. Moi, je suis bénévole et je mouille ma chemise.
Franchement, je fais des choses, j'essaye de les partager. Quand je vais faire des choses et qu'on va me faire des reproches, ça ne va pas bien se passer.
Je vais être clair. Et j'en reviens au début du mandat : M. Diffalah, je pense, et vous pouvez le demander à cette assemblée, avoir tout fait pour vous impliquer. Et vous intégrer. Moi, je constate que depuis le début, vous vous désintégrez.
Et en plus, à tous ces conseils, on perd un temps fou sur de la petite foutaise, alors que nous, dans les commissions, on bosse, on a des choses à dire, on a des choses à proposer, on ne le peut pas, parce que lorsqu'on termine le conseil municipal de la pinaille, il est déjà 22h45, et moi, à mon âge, c'est l'heure d'aller me coucher.
Et je n'ai pas envie, à 22h45, de vous présenter ce que je fais en commission.
Et ça a bien commencé avec vos questions du jour qui m'ont bien chauffé. Là, vous en remettez une couche. Et c'est tous les conseils comme ça.
Alors je ne vais pas prendre moi aussi une demi-heure pour tuer le conseil. Mais c'est d'un pénible. Je n'ai jamais vu des réunions autant soporifiques et si peu productives.
Moi, je pense au public. Ils viennent là, ici, pour entendre des choses. Mais on ne parle pas de leur quotidien : jamais, jamais. Les commissions qui travaillent, on n'en parle pas.
Alors après, vous vous plaignez, sur la forme : il s'est passé des choses et on n'a pas été prévenu.
Vous avez parlé d'invisibilité, mais en même temps, vous êtes invisibles.

Fabrice FRANZON : Pourquoi vous me regardez ?

Jean-Christophe PAULIN : Cela concerne particulièrement vous et M. Diffalah.

Alban DIFFALAH : Jean-Christophe c'est ton avis, je veux bien l'entendre.

Johanna FROSSARD : Alors, moi, je partage l'avis de Jean-Christophe.

Alban DIFFALAH : Les questions posées peuvent te déranger.

Jean-Christophe PAULIN : C'est la forme, c'est toujours des jérémiades**,** c'est ce que je ressens.

Et moi, je ne suis pas venu ici pour ça. Je ne vais pas passer 100 heures de ma vie en conseil municipal pour être là, comme ça.
C'est mon point de vue. Alors j'aimerais qu'on avance, qu'éventuellement on parle des commissions. Dans les commissions, il y a des sujets. Moi j'ai été élu par des citoyens. J'essaie d'honorer ce qu'ils demandent. Ils n'ont pas demandé de taquiner la virgule et le point.
Vous comprenez M. Diffalah, le deuxième conseil, vous avez été véhément et méprisant à propos de : il n'y a pas de commission Ecole. Je me suis dit, ça y est, il cherche à s'intégrer.
Et on a voté pour avoir le poste de vice-président. Et là, poisson ballon. Plus personne.

Alban DIFFALAH : Sur la commission école, je me suis positionné. Si tu es honnête, tu ne peux pas dire qu'il n'y a eu personne.

Jean-Christophe PAULIN : Non, non, pas pour la vice-présidence.

Alban DIFFALAH : Je me suis positionné sur la commission école.

Jean-Christophe PAULIN : Pourquoi pas pour la vice-présidence**.** C'est vous qui avez parlé le plus de l'école pendant la campagne. Et en plus avec votre verve facebookienne, je me suis dit, l'inspection académique, ils vont galoper…

Alban DIFFALAH : On est prêt à répondre à toutes les invitations de la commission école. D'ailleurs l'école, on va peut-être en parler ce soir, c'est à la rentrée.

Jean-Christophe PAULIN : On est 15 au conseil, mais on n'est pas 15. Et il y en a d'ailleurs qui ne tirent pas forcément dans le même sens que les autres, ce qui ralentit encore plus.

Alain SALOMON : Le débat est clos, nous passons au vote.

Délibération 2026-30 : Compte rendu des décisions prises par le Maire du 16 juin 2026 au 06 septembre 2026

Vu

Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;
La délibération n° 103-2026-06 du 20 mars 26 portant sur la délégation générale donnée au Maire ;

Considérant

qu'à chacune des réunions du conseil municipal, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation ;

Devis signés

Lieu	Date	Travaux réalisés	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Domaine public	16.06.2026	Remplacement d'un luminaire existant par un luminaire LED	CITEOS	648.00 €	777.60 €
Domaine public	16.06.2026	Remplacement de 18 luminaires existant par des luminaires LED	CITEOS	7827.00 €	9392.40 €
Mairie	18.06.2026	Remplacement circulateur	SCP	446.00 €	535.20 €

Atelier	29.07.2026	Smartphone GSM PTI SOS : remplacement du dispositif d'alerte de travailleurs isolés.	MAGNETA	835.00 €	1002.00 €
Domaine public	16.6.2026	Création de 4 emplacements espaces verts qui viennent en remplacement des bacs existants défectueux.	Joly Travaux	6 000,00 €	7200.00 €
Domaine public	30.07.2026	Remplacement de 4 luminaires existant par des luminaires LED (Rue des Maquisards).	CITEOS	2200.00 €	2640.00 €
Ecole	27.08.2026	Climatisation dans la salle de motricité.	FCO ENERGIE	3127.96 €	3300.00 €

Subventions

Objet	Organisme	Montant de la dépense	Fonds	Montant	Date de demande	Date de paiement
Remplacement de luminaires existant par des luminaires LED	Territoire d'énergie 90	2 200 €	Eclairage public	758.38 €	23.07.2026	20.08.2026
Remplacement de luminaires existant par des luminaires LED	Territoire d'énergie 90	16 764 €	Transition énergétique	8 382 €	24.07.2026	20.08.2026
Remplacement de luminaires existant par des luminaires LED	Grand Belfort	16 764 €	Aide aux communes	4 191 €	24.07.2026	04.09.2026

Le Conseil municipal

A l'unanimité

approuve le compte-rendu des décisions prises par le Maire du 16 juin au 06 septembre 2026.

Aucune intervention

Délibération 2026-31 : Suppression d'un poste d'Adjoint du patrimoine principal 2ème classe à 20 heures hebdomadaire

Vu

Le Code Général de la Fonction Publique : la délibération n° D103-2026-24 portant création d'un poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à 28 heures hebdomadaires ;

Considérant

La nécessité de supprimer le poste d'Adjoint du patrimoine de 2ème classe à 20 heures hebdomadaires ;

Le Conseil municipal :

A l'unanimité,

autorise la suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe de 20 heures hebdomadaires,

Interventions

Alban DIFFALAH : C'est la conséquence de ce que l'on a voté au conseil précédent.

Alain SALOMON : C'est ça.

Délibération 2026-32 : Convention de partenariat pour le fonctionnement de la médiathèque municipale

Le Département, par sa médiathèque départementale, met à disposition de la commune, pour une meilleure gestion de la médiathèque municipale, des prestations définies dans la convention.

Il s'agit notamment de prêts et réservations de collections, la possibilité de réserver en ligne tous types de documents, la livraison des documents choisis, l'accès gratuit aux ressources numériques à chaque inscrit à la médiathèque municipale.

La médiathèque départementale permet également de mettre à jour et approfondir les connaissances des médiathécaires et s'engage à assurer à la commune un accompagnement culturel et technique.

En contrepartie la commune s'engage à veiller au développement et à garantir le bon fonctionnement de sa médiathèque municipale, membre du réseau départemental des médiathèques du Territoire de Belfort.

Le Conseil municipal :

A l'unanimité,

approuve la convention de partenariat avec le Département du Territoire de Belfort,

autorise le Maire, ou son représentant, à la signer.

Interventions

Fabrice FRANZON : Par rapport au logo qui est représenté sur la feuille, ce n'est pas le logo de Vétrigne ?

Alain SALOMON : C'est une erreur de la médiathèque départementale, le logo sera mis à jour.

Délibération 2026-33 : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Vu

Le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L.2122-22;

Le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier ;

Le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération ;

Considérant :

Que la commune de Vétrigne est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts

Que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

La nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Le Conseil municipal :

A l'unanimité,

donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées), d'approuver les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération, d'autoriser le Maire à la signer ainsi que tout document,

approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération,

autorise le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Interventions

Alban DIFFALAH : C'est quoi ? Du coup, c'est une reconduction ? C'est à l'identique ?

Alain SALOMON : Non, c'est une nouveauté.

Alban DIFFALAH : Donc, il y a des changements

Alain SALOMON : Il y a du changement parce qu'avant, nous faisions le travail, maintenant ce sont eux qui le font. À titre gratuit.

Alain WEICK : Avant, ils nous proposaient et ils faisaient tout par paquets. Maintenant, cela sera digitalisé.

Alban DIFFALAH : On garde la main sur l'affourage pour les prochaines années ?

Alain SALOMON : Oui

Alban DIFFALAH : La commission Forêt s'est-elle réunie pour étudier ce projet de convention ?

Alain WEICK : J'ai passé des moments difficiles ces derniers temps et je n'ai pas pu réunir la commission.

Alban DIFFALAH : Tu n'as pas à te justifier, nos pensées sont pour toi et tu as notre soutien.

Délibération 2026-34 : Demande de subvention pour la réfection de la partie basse de la rue du Pâquis

Considérant

le projet de réfection de la partie basse de la rue du Pâquis ;

que l'enveloppe attribuée par le Grand Belfort au titre du Fonds d'aide aux communes s'élève à 100 000 € ;

Après avoir fait établir des devis et retenu l'offre de l'entreprise **Roger Martin** d'un montant de **30 000,00 € HT**, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention, avec le plan de financement suivant :

Dépenses		**Recettes**		
Nom de l'opération	**Montant HT**	**Détails**	**Montant HT**	**Taux**
Réfection de la partie basse de la rue du Pâquis	30 000 €	Fonds d'aide aux communes du Grand Belfort	15 000 €	50 %
		Fonds propres	15 000 €	50 %
TOTAL	30 000 €	**TOTAL**	**30 000 €**	**100 %**

Le Conseil municipal :

A l'unanimité,

approuve le plan de financement prévisionnel présenté,

sollicite une aide financière au titre du Fonds d'aide aux communes au Grand Belfort de 15 000 €,

autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ces demandes de subventions.

Interventions

Jean-Christophe PAULIN : Si je peux préciser Alain, l'objet c'est aussi de créer une double voie pour les voitures avec un virage sécurisé afin de rejoindre la rue du Pâquis en venant de la mairie et aller vers la Grande rue.
Il faut une voie piétonne à droite, qui soit bien différenciée afin que les parents d'élèves qui se gareront sur le parking de la mairie puissent emmener leurs enfants sur la place du Calvaire en toute sécurité.
Il faut éviter le mélange enfants/voitures sur la place du Calvaire.

Johanna FROSSARD : Je partage, Jean-Christophe.

Alban DIFFALAH : On était tous d'accord en commission sécurité sur ce point, est-ce en cohérence entre la réfection de la rue Pâquis et cette mise en sécurité de la place du Calvaire ?

Jean-Christophe PAULIN : Initialement, le projet concernait la réfection de la partie basse de la rue du Pâquis, mais entre commission sécurité et commission travaux, nous avons fait la jonction afin de faire un seul projet.

Alban DIFFALAH : Ce serait intéressant d'avoir un plan qui délimite les travaux.

Jean-Christophe PAULIN : Quand on y réfléchit, mettre des enfants et des voitures sur un parking, ce n'est pas possible. Et en termes de responsabilité, s'il arrive quelque chose, on est responsables parce que le problème est identifié

Alban DIFFALAH : Tu parles bien de la place du Calvaire qui n'est pas un parking ?

Emilie MATHIEU : C'est un parking dans la journée.

Alban DIFFALAH : Je n'ai pas encore signé le règlement de l'usage des transports en commun pour les enfants du ramassage scolaire, mais théoriquement l'année dernière c'était le cas, les années d'avant également et dans le règlement, il est précisé que nous n'avons pas le droit de stationner et démarrer les véhicules pendant le temps du ramassage.

Jean-Christophe PAULIN : Je suis partagé sur le sujet car il est difficile de tout interdire tant que le chemin du parking de la mairie vers la place du Calvaire n'est pas sécurisée donc il faut vite réaliser le projet que nous évoquions.

Alban DIFFALAH : Un début d'alternative existe : il y a quand même un parking existant. *(Celui de la mairie)*

Emilie MATHIEU : S'il y a des parents qui, le matin, ne restent pas jusqu'à l'arrivée du bus et laissent l'enfant ? Qui est responsable ? Est-ce que c'est Sonia qui est responsable ?

Alain SALOMON : Les parents.

Jean-Christophe PAULIN : En termes de responsabilités, il faut être mesurés.

Emilie MATHIEU : Parce que Sonia, elle arrive bien avant le bus. Donc, est-ce que c'est Sonia qui est censée surveiller ? Parce que je suppose qu'il y a des parents qui laissent leurs enfants en pensant que Sonia étant là, leurs enfants sont en sécurité.
Que se passe t'il si le bus est en retard ?
Qu'est-ce qui est fait si Sonia décide de remonter dans sa voiture pour prendre son service à l'heure ?
Que se passe t'il pour l'enfant qui est laissé 5 minutes à attendre le bus ?

Alain SALOMON : Pour revenir au projet, les montants totaux des travaux sont d'un montant de 30 000 € HT. On va effectuer une demande de subvention au Grand Belfort. Pour mémoire, nous avons le droit à une enveloppe de 100 000 € HT au Grand Belfort pendant la période des 6 ans.
Cette subvention au maximum peut être de 50 % HT du montant des travaux.

Nous allons donc demander au Fonds d'aide aux communes du Grand Belfort 15 000 €, représentant 50 % de la somme, et le complément sera sur nos fonds propres soit 15 000 € HT pour la commune.

Questions diverses

1. Aménagement rue des champs ROSOT

Fabrice FRANZON : Comme l'ensemble des habitants, nous avons appris par une publication sur Illiwap la réalisation de travaux rue des Champs Rosot. Concrètement, les bacs à fleurs en bois existants ont été remplacés par des bordures en béton. Nous n'en trouvons pas de trace dans les décisions prises par le Maire du 9 février au 15 juin 2026, présentées lors du précédent conseil municipal, ni dans la liste des devis signés ou les précédents procès-verbaux des Conseils municipaux.
Pouvez-vous donc nous préciser pourquoi cette opération n'a pas été présentée ou évoquée en conseil municipal ?

Alain SALOMON : Parce que la décision a été ultérieure, le devis est daté du 17 juillet 2026

Fabrice FRANZON : quel en a été le coût total ?

Alain SALOMON : Le montant apparait dans le tableau des devis signés, soit 7002 € TTC.

Fabrice FRANZON : Sur quelle ligne budgétaire cette dépense a été imputée ?

Alain SALOMON : sur le 2151, réseaux de voirie

Fabrice FRANZON : Quels éléments ont conduit la municipalité à considérer cet aménagement comme prioritaire en 2026 ?

Alain SALOMON : Les bacs étaient très abimés et ils ont été enfoncés deux fois. L'un avait été enfoncé par un camion, les 2 autres délabrés. Ces bacs seront végétalisés. La question d'ensemble concerne la potentialité que des camionnettes dégradent le massif en roulant dessus / leur signalisation en cas de forte neige.

Fabrice FRANZON : Les habitants de la rue des Champs Rosot, ou plus largement les habitants du lotissement, ont-ils été consultés ou associés à la réflexion préalable à cet aménagement ?

Alain SALOMON : Non, parce qu'on remplaçait exactement le même aménagement.

Alban DIFFALAH : Certains habitants avaient déjà demandé par le passé s'il était possible de faire des places de stationnement. Parce que ponctuellement, on a quand même des voitures qui sont garées dans la rue y compris dans le virage qui donne sur la piste cyclable.

Alain SALOMON : Il faut regarder ça. Est-ce qu'il est faisable ou pas faisable ? Est-ce qu'il risque de faire des dangers ou pas de dangers ? Il faut regarder. Il faut y réfléchir.

2. Emploi d'été

Alban DIFFALAH : Depuis l'été 2024, la commune a recours à un emploi saisonnier pendant la période estivale. Initialement, il s'agissait d'offrir un emploi saisonnier à un jeune du village afin d'épauler Guillaume, voire de pallier à ses congés. Pour cette rentrée scolaire 2026, un contrat d'apprentissage en première année brevet professionnel a été budgétisé afin d'accueillir un jeune en alternance. Nous souhaiterions savoir, pour ces deux recrutements, si le dispositif emploi saisonnier a été reconduit en 2026 ?

Alain SALOMON : Oui, nous avons reconduit un saisonnier.

Alban DIFFALAH : Si un jeune voulait travailler cet été, oui. Par quel canaux les offres d'emploi ont été portées à la connaissance des candidats potentiels ? A quelles dates ont-elles été diffusées ? Combien de candidatures ont été reçues pour chacun des deux postes ? Et quels critères ont été retenus pour procéder au choix des candidats ? Sauf erreur de notre part, nous n'avons trouvé aucune annonce correspondant à ces deux recrutements sur Illiwap, le site internet de la commune ou dans Vétrigne Infos.
Pouvez-vous donc nous préciser comment ces deux opportunités ont été portées à la connaissance des personnes susceptibles d'être intéressées et comment la Commune s'est assurée que les candidats potentiels avaient la possibilité de candidater ? Confirmez-vous que les personnes recrutées avaient un lien familial avec des agents employés par la commune ?

Alain SALOMON : Nous n'avons pas fait d'offres d'emploi. On attend les candidatures des personnes volontaires.

Alban DIFFALAH : Il existe quand même des offres d'emploi. Quand tu veux recruter, tu ouvres un poste, tu fais ce qu'on appelle de la publicité.

Alain SALOMON : Oui, mais pour l'estival, non. Si vous connaissez des jeunes qui veulent travailler cet été, dites-leur tout de suite qu'ils nous envoient une demande de candidature, ce qu'on a eu en 2024.

Emilie MATHIEU : Est-ce qu'on avait un besoin ?

Alain SALOMON : C'est toujours bien pour un jeune de travailler en alternance. Maintenant, il faut recruter un jeune de + de 18 ans en possession du permis de conduire et qu'il possède un minimum d'expérience dans les espaces verts.

Jean-Christophe PAULIN : C'est quand même le type d'emploi où un saisonnier peut être efficace sur le mois. Il peut faire des travaux en parallèle de Guillaume.

Alban DIFFALAH : Oui, l'idée, c'était quand même initialement, en 2024, quand on a créé cet emploi non permanent et saisonnier, c'était quand même d'épauler Guillaume dans le nombre de tâches qu'il avait à faire l'été. Voire si on avait quelqu'un de suffisamment autonome de pallier à ses absences.

Alain SALOMON : Pour pallier aux absences, c'est non du fait de la responsabilité

Alban DIFFALAH : C'est ce qu'on avait mis à l'époque en juin 2024, le PV de juin 2024. Le besoin était estimé pour cette année puisque le poste a été reconduit cette année et nous n'en avions pas parlé.

Alain SALOMON : On a pris le fils de Guillaume car c'est la seule candidature dont nous disposions.

Alban DIFFALAH : Je pense que ça ne coûtait rien de passer une offre dans le Vétrigne Infos ou sur site commune ou Illiwap.

Jean-Christophe PAULIN : Personnellement, je pense qu'il est normal qu'on privilégie les enfants de la commune. Dans l'industrie, si vous avez une demande d'un de vos employés qui dit « j'ai mon fils qui voudrait… » et que vous allez en chercher un ailleurs, je peux vous dire que ça va mal se terminer. De plus, vous savez que dans notre cas, il y a un référent. Son référent, c'est son père. Ça me paraît plus sain d'avoir un saisonnier dont un proche est référent, que d'aller chercher quelqu'un dans la nature qui sera difficile de contenir en cas de dérive.

Alain SALOMON : Quant au candidat en contrat d'apprentissage, c'est un jeune qui avait fait un stage en mairie en 2024. Nous avions contacté le lycée agricole afin de demander s'ils avaient des jeunes cherchant un contrat en alternance et de nous en faire part. Guillaume s'est montré positif à l'idée d'avoir ce jeune qu'il connaissait en tant qu'alternant.
Il s'agit du fils de Valérie, qui sera en contrat d'apprentissage, en alternance pendant deux ans. Cela revient à 11 000 € par an. Les autres charges salariales sont réglées par l'organisme d'alternance.

Alban DIFFALAH : Je ne savais pas qu'il s'agissait du fils de Valérie, il est venu à mon contact de manière très sympathique.

Emilie MATHIEU : Est-ce qu'on acte aujourd'hui que l'emploi saisonnier sera renouvelé chaque année ?

Alain SALOMON : Oui

Alban DIFFALAH : Je renouvelle quand même qu'il serait intéressant pour une raison d'information et de publicité aux habitants et aux jeunes du coin qu'il me semble intéressant et pertinent de publier une offre d'emploi.

Alain SALOMON : Oui, c'est acté.

3. Tri des déchets de la rue des Champs Rosot

Alban DIFFALAH : Ça énerve tout le monde, y compris les usagers qui doivent garder leur poubelle lorsqu'il y a canicule.

Alain SALOMON : J'ai envoyé un mail pas plus tard qu'aujourd'hui à M. Lohmann pour le rencontrer, pour voir avec lui quels sont les moyens à adopter pour ça.

Alban DIFFALAH : Il y avait plusieurs propositions. Déjà, ça serait de clarifier, mais une bonne fois pour toutes, qui sont les usagers de cette zone de tri/déchets

Alain SALOMON : Elle est en priorité réservée aux habitants de la rue des champs Rosot et rue des Champs fleuris, mais peut-être utilisé par un administré de la commune, cela reste un endroit public.

Alban DIFFALAH : Si c'est clarifié, tant mieux. Très bien. On pourrait peut-être faire faire une signalétique qui rappelle à chacun les bons usages de la poubelle, à qui cela est réservé. Et puis peut-être aussi mettre un message que tout contrevenant à ses principes élémentaires ou au respect de ses lieux, s'expose à une amende, une contravention pouvant aller jusqu'à, je ne sais pas quoi. Donc qui stipulerait les règles, par exemple il est formellement interdit de déposer au pied des bacs, même si c'est blindé,

Alain SALOMON : On peut, mais je doute de l'efficacité.

Alban DIFFALAH : Je vois des gens, même des ados, les parents, et pourquoi pas des élus aussi, envoient les gosses dans les poubelles, le gamin est de bonne foi, ou même les adultes sont de bonne foi, et quand c'est plein, ils font quoi ? Ils posent leur carton ou leur sac poubelle à côté. Juste rappelez la règle, ne faites pas cela.

Emilie MATHIEU : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'est proposé comme référent ?

Jean-Christophe PAULIN : Je me suis proposé, nous avons une réunion à va venir avec le Grand Belfort qui permettra de clarifier certains sujets. Il se trouve que samedi matin, j'ai distribué des flyers pour le petit déjeuner et j'ai rencontré quelqu'un de la rue qui m'a évoqué le problème. Je suis donc allé voir Samedi matin la zone, j'ai vu qu'il y avait un numéro de téléphone et j'ai appelé le lundi matin suivant. Il se trouve que j'y suis retourné ce matin voir si cela avait évolué : les bennes n'étaient pas vidées : elles le seront le lendemain matin.
Constat : Il y a un numéro de téléphone qui est écrit en grand et plusieurs fois et qui n'est pas appelé quand les poubelles sont presque pleines, (dixit le grand Belfort). J'ai lu qu'il y avait une proposition de caméra, et je suis pour dans la limite de la faisabilité. Les cartons ne sont pas toujours pliés et viennent dans ce cas, se bloquer dans la cheminée simulant une poubelle pleine. Et ce matin, j'ai constaté qu'il y avait deux autres poubelles de déchets alimentaires au pied des bennes. Je suis allé vérifier que la poubelle de déchets alimentaires n'était pas pleine : ce qui était le cas. Le référent proposera un plan

d'action en conseil d'ici 3 mois avec une réponse claire concernant l'attribution de la poubelle et l'apposition d'une panneau expliquant l'utilisation des poubelles et le amendes en cas de dérives.

4. Commission sécurité : vitesse

Jean-Christophe PAULIN : Sachez qu'un nouveau record de vitesse a été battu devant le cimetière : 185Km/h, le 27 juillet à 21h43. Le samedi 5 septembre, 5 véhicules sont passés à plus de 100Km/h entre 21h et 1h du matin. Comme nous l'avions dit, nous allons faire un sondage dont le support est effectif. Cela concerne tous les riverains de la Grande rue, avec des questions très simples, quant à leur avis et opposition ou non à des mesures afin de ralentir la vitesse sur la grande rue. Les 2 entrées de Vétrigne sont concernées, la montée après la mairie et la ligne droite devant le cimetière. Ne retenez pas que le 185Km/h, il y a 51 % des gens qui respectent la limitation en dessous de 50 Km/h, 9 sur 10 qui roulent à moins de 60 Km/h, et ce pour 3400 véhicules par jour. Après, effectivement, de mémoire, il y a 300 voitures qui sont entre 70 et 90. Il y en a 5 par jour qui roulent à plus de 90 Km/h. Cela corrobore les données effectuées par la préfecture en 2024 qui n'avait pas souhaité, à l'époque, mettre en place un radar fixe.

Alain SALOMON : J'ai invité le conseil départemental à venir le 5 octobre à 14h pour venir avec leur ingénierie et parler avec eux des solutions viables.

Alban DIFFALAH : On a aussi évoqué d'autres dispositifs un peu plus de sensibilisation et de prévention, comme les totems, avec des figurines, des cercles de gamins, des choses comme ça. C'est la deuxième proposition.

Jean-Christophe PAULIN : Cela fait partie de l'enquête en 7ème suggestion. Le compte rendu de l'enquête sera analysé lors de la prochaine commission sécurité.

5. Commission sociale

Johanna FROSSARD :

- Nous avons fait le recensement des personnes de plus de 65 ans souhaitant être contactées durant les périodes à risque, canicule ou grand froid suite au décret que nous avons reçu. Cela concerne 133 personnes et nous avons eu 3 retours : 2 qui ne souhaitent pas être contactées, et une personne souhaitant être contactée. Nous sommes déjà en lien régulièrement avec elle.

- Les « ateliers Bons jours » ont commencé depuis le lundi 14 septembre. Cela concerne 12 personnes dont 7 de Vétrigne.

- La carte avantages jeunes a été lancée depuis mi-juillet. La communication s'est faite sur Illiwap et par mail. La date limite des inscriptions était le 31 août 2026. Il y a 55 inscrits et nous sommes actuellement en train de distribuer les cartes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h05.
Délibéré en séance, le 15 septembre 2026

Prochain Conseil municipal : **3 novembre 2026**

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie et sur le site de la commune
www.vetrigne.com